

DELIBERATION 004/2023

DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE
BEAUVAIS

CANTON
DE
GRANDVILLIERS

CCAS DE
MARSEILLE EN BEAUVAISIS

Date de convocation :
04/04/2023

Date de l'affichage :
04/04/2023

En exercice : 12
Présents : 10
Absents : 2
Pouvoirs :

OBJET :

**Budget primitif 2023
- CCAS -**

BUDGET PRIMITIF 2023:

La Présidente, Isabelle DUBUT présente le budget primitif 2023 du CCAS. Les membres du CCAS délibèrent et acceptent à l'unanimité, et votent le budget en équilibre :

- en fonctionnement :	Dépenses :	32 590 €	Recettes :	32 590 €
- en investissement :	Dépenses :	1 944 €	Recettes :	1 944 €

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Délibéré à MARSEILLE EN BEAUVAISIS,
Le 11/04/2023



Le Président

Isabelle DUBUT

Le secrétaire de séance

Francis DELABY

Envoyé en préfecture le 19/04/2023

Reçu en préfecture le 19/04/2023

Publié le 19/04/2023

ID : 060-216003830-20230411-DELIB00423CCAS-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CCAS DE MARSEILLE EN BEAUVAISIS

L'an deux mil Vingt-trois, le onze du mois d'Avril

Le CCAS dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie,
sous la présidence de Isabelle DUBUT

Présent(es) : Mesdames Isabelle DUBUT, Cynthia COTELLE,
Nadège LECLERC,
Servane CARON, Maryse MILLOT, Aurélie LEVÉQUE, Véronique
ROHR, Katia
BOQUET et Messieurs Hervé MARTIN et Francis DELABY.

Absents excusés : Monsieur Joël BARRIER et Madame Suzanne
COUROUBLE.

Pouvoirs :

Secrétaire de Séance : Monsieur Francis DELABY